



Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires  
Zwischenstaatliche Organisation für den internationalen Eisenbahnverkehr  
Intergovernmental Organisation for International Carriage by Rail

---

**Secrétaire général  
Generalsekretär  
Secretary General**

**SG-16019  
01.07.2016**

Original : FR

**AUX ÉTATS MEMBRES DE L'OTIF ET AUX ORGANISATIONS  
RÉGIONALES AYANT ADHÉRÉ À LA COTIF**

---

Suspension de la qualité de Membre - Syrie

Par lettre en date du 22 décembre 2015, la République Arabe Syrienne a informé le Secrétaire général qu'il n'y avait plus aucun trafic international ferroviaire sur le territoire syrien, compte tenu notamment de l'embargo à l'égard de ce pays. En application de l'article 40, § 1, de la COTIF, elle a demandé la suspension de sa qualité de membre.

Lors de sa 125<sup>e</sup> session (Berne, 29 et 30 juin 2016), le Comité administratif a décidé d'accéder à la demande de la Syrie.

En application de l'article 40, § 3, de la COTIF, la suspension de la qualité de membre de la République Arabe Syrienne entre en vigueur le premier jour du mois suivant la notification du Secrétaire général aux États membres de la décision du Comité administratif, soit le 1<sup>er</sup> août 2016.

Avec l'Irak et le Liban, la République Arabe Syrienne est le troisième État membre dont la qualité de membre a été suspendue.



(François Davenne)  
Secrétaire général

**Copie :**

- **S.E. Monsieur Hussam Edin Ala**  
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire  
Représentant permanent  
Mission permanente de la République arabe  
syrienne auprès de l'Office des Nations unies à  
Genève et des institutions spécialisées en Suisse  
Boîte postale 1903 1215  
Genève 15
  
- **Comité international des transports ferroviaires (CIT)**  
**Secrétariat général**  
Weltpoststrasse 20  
3015 Berne